

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : Désaffectation de la voie communale reliant le village de Kerdroual au chemin de la Laiterie

Rapporteur : Patrick GARGAM

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Kerdroual, la voie communale reliant le village de Kerdroual au chemin de la Laiterie est intégrée à l'aménagement de la zone. Le tronçon situé entre les lots n°4 et 5 sera intégré dans le lot n°5 et pour une partie requalifiée pour les déplacements en mode doux.

Cette voie a été fermée au public par arrêté du 27 octobre 2008. La circulation a été déviée par la RD 185.

Le rapport de l'adjoint entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales CGCT et notamment ses articles L 1311.1 et suivants L 2122.21 et L 2241.1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141.3 alinéa 3 ;

Considérant que partie de la voie communale précitée n'est plus affectée au public.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

Article 1er : L'ancienne voie communale reliant le village de Kerdroual au chemin de la Laiterie et telle que désignée au plan joint à la présente délibération est déclassée du domaine public.

Article 2 : Cette partie d'ancienne voie susvisée relèvera du domaine privé de la commune.

➤ **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,
Patrick GARGAM